

# Loyers: un député taignon veut plus de transparence

**Député suppléant au Parlement jurassien, Jean-Daniel Ecoeur vient de déposer une motion au nom du groupe socialiste. Le sujet: la fixation des loyers. Ce que réclame l'élu des Genevez: davantage de transparence. Plus précisément: que les locataires connaissent le montant du loyer précédent au moment de signer le bail.**

Cela se fait déjà dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud, Zoug et Zurich. Via un simple document appelé formule officielle, le propriétaire d'un logement doit informer son potentiel locataire du montant du loyer antérieur et du nouveau, ainsi que la raison d'une augmentation éventuelle.

Les avantages du procédé sont nombreux. Le député Jean-Daniel Ecoeur les énumère: la clarté, car cela reflète mieux le marché du logement; un effet modérateur sur les prix, les hausses les plus fortes pouvant ainsi être empêchées; la connaissance spontanée pour les locataires plutôt que la demande;



**Le député suppléant Jean-Daniel Ecoeur (PS, Les Genevez) vient de déposer une motion. Il demande l'introduction de la formule officielle dans le canton du Jura. En cas d'acceptation, les propriétaires communiquent le loyer antérieur de leur bien à leurs potentiels locataires.**

l'information pour les locataires sur la manière de contester un loyer abusif éventuel.

Pour l'heure, les locataires peuvent s'opposer à un loyer initial qu'ils estiment trop élevé dans les 30

jours qui suivent leur emménagement, selon l'article 270 du Code des obligations. «Or, peu d'entre eux osent se lancer dans cette démarche qui peut être pénible, par peur de représailles» déplore l'élu des Genevez. D'où la solution de la formule officielle pour prévenir de longues procédures.

## Une formule magique

Jean-Daniel Ecoeur n'a pas été harponné par des électeurs victimes de propriétaires indéliçats. Ce qui ne veut pas dire que cela ne se produit pas et ne s'est jamais produit. Cependant, avec davantage de transparence, les augmentations indécentes n'auront plus cours.

C'est pourquoi le socialiste demande au Gouvernement de rendre obligatoire, sur tout le territoire cantonal, la formule officielle. En cas d'acceptation de la «motion Ecoeur» par le Parlement jurassien, les propriétaires devront impérativement joindre la formule officielle à l'envoi du bail pour signature. (rg)